

Nombre de membres en exercice	75
Nombre de membres présents :	52
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	56

Séance du 07 juin 2011

L'an deux mil onze

A 20 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Maison Intercommunale, sous la présidence de Monsieur Francis LECLERC, Président, Le conseil a choisi pour secrétaire Mr René CROZET.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Date de la Convocation : 26/05/2011

Date de l'affichage : 09/06/2011

Etaient présents les délégués titulaires :

GUELMANI Nicolas, MERCIER Arnaud, YUNG Suzanne, BIZARD Michel, CAZET Jacqueline, WENTZ Dominique, DRUPT Hubert, BERNARD Philippe, FURLAN Jacques, PRIGENT Christiane, WAGNER Dominique, BOUCHOT Vincent, BOUCHOT Christian, CONNESSON Jean-Claude, LOUIS Alain, VAUTHIER André, ORBION Claude, GUILLAUME François, SERRIER Gilbert, PAGLIARI Armand, AUER Régis, BECK Régis, CROZET René, D'HABIT Daniel, HUTTEAU Denis, MAZZIER Jean-Pierre, TOURET Bernard, LECLERC Francis, PIANA Michèle, HERBIN Valérie, LEROUX Patrice, GUERBER Yves, THIRIET Michèle, POUSSING Michèle, ANTONELLI Arnaud, GUETTIER Jean-Jacques, JANNOT Guy, MARTIN Franck, MASSON Marcel, ODINOT Didier, SUSSET Christine, LAURENT Daniel, KAISER Christiane, MULLER Philippe, LAURENT Eddy, BRACONNOT Bernadette, JANNOT André, GAUCHER Alain, GRISVARD Joël, LANOIS Vincent, SCHISLER Marie-Thérèse, SUDAN Nina.

Etaient excusés : BELMONT Stéphanie, ROULOT Marie-José

Pouvoirs : LEROUX Dominique a donné pouvoir à GUELMANI Nicolas, GUILLAUME Alain a donné pouvoir à KAISER Christiane, DEL MISSIER Pierre a donné pouvoir à SCHISLER Marie-Thérèse, COMPAIN Florent a donné pouvoir à BECK Jean-Marie,

Etaient présent délégué suppléant sans voix délibérative : KLETZEL Corinne, GUMY Christophe

Objet : Elaboration du Schéma départemental d'intercommunalité

Le Président présente le projet de schéma départemental d'intercommunalité transmis pour avis.

Après cette présentation, le débat est ouvert au sein du conseil communautaire.

Le conseil souhaite rappeler les éléments de la réflexion qui a été la sienne depuis le lancement de cette réforme.

A savoir :

- ⇒ Dans son périmètre actuel, le couple Codecom/Communes est en capacité d'assumer, **selon le principe de subsidiarité**, les aménagements, les équipements et les services qui relèvent de la compétence du bloc communal et qui sont utiles à la vitalité du territoire
- ⇒ Dans son périmètre actuel, le couple Codecom/Communes est en mesure de décliner localement les différentes politiques publiques européennes, nationales, régionales ou départementales : *Environnement, Santé, culture, enfance, accompagnement social...*
- ⇒ La mutualisation des moyens humains au sein du bloc communal peut permettre d'organiser progressivement une administration territoriale répondant à la fois au besoin de spécialisation et au besoin de conforter un accueil généraliste de proximité pour le public. Cette voie semble plus prometteuse que l'hypothèse d'économies d'échelle dans le cadre d'une Codecom plus vaste.
- ⇒ Les enjeux de développement économique et d'aménagement de l'espace peuvent être appréhendés dans le cadre d'une coopération intercommunautaire entre les Codecom du Val des Couleurs, du Pays de Commercy et de Void. Cette coopération existe déjà ainsi que la volonté d'aller plus loin.

- Considérant que cette réflexion a été portée à la connaissance de Madame le Préfet par les Présidents des trois Codecom ainsi que les Conseillers généraux des trois cantons.
- Constatant que celle-ci a été prise en considération par la proposition de Madame le Préfet de maintenir les périmètres actuels des trois Communautés de communes

Le conseil communautaire exprime sa satisfaction et approuve, après en avoir délibéré, le projet de schéma départemental d'intercommunalité proposé.

Adopté à l'unanimité

Objet : Création d'un atelier Informatique Internet mobile

Un besoin d'initiation à l'informatique ou un perfectionnement est ressenti sur le territoire, aussi bien pour les personnes âgées que pour tout autre public. L'idée est de faire l'acquisition de matériel permettant d'équiper 3 sites qui pourraient changer au cours du temps et de faire appel à des prestations de formation.

Pour le financement de ce projet une aide régionale par le biais du Contrat d'Appui au Développement des Territoires (CADT) sera sollicitée tant pour l'investissement que pour les 2 premières années de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité